



JOURNALISM
FUTURES FUND

FONDS AVENIR
MÉDIAS

LIGNES DIRECTRICES

VOLET DE FINANCEMENT ORGANISATIONNEL

AUTOMNE 2025

TABLE DES MATIÈRES

1. APERÇU DU FONDS
2. CONTEXTE DU FONDS
3. ADMISSIBILITÉ
4. ORGANISATIONS PRIORITAIRES
5. CRITÈRES D'ÉVALUATION
6. DATES CLÉS
7. PROCESSUS DE DEMANDE
8. FINANCES ET DÉPENSES ADMISSIBLES
9. GLOSSAIRE

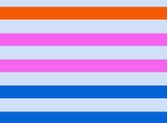
Note : Les termes surlignés en **bleu** sont définis dans le glossaire.

1. APERÇU DU FONDS

Le Fonds Avenir Médias a été créé par des fondations philanthropiques et des donateurs individuels au Canada pour **soutenir le journalisme indépendant qui renforce la vie civique et la démocratie**. Il appuie l'excellence journalistique, l'équité et la viabilité financière.

Le cycle inaugural du Fonds cible les organisations journalistiques de petite à moyenne taille qui produisent un journalisme à fort impact, ont un historique d'engagement avec leur public, et sont dirigées par des membres de communautés sous-représentées dans les médias canadiens.

Le volet de financement organisationnel offre un financement pluriannuel accompagné d'un soutien en renforcement des capacités. L'objectif est d'accroître la résilience opérationnelle et financière des organisations journalistiques et de renforcer leur engagement auprès de leurs publics. Deux à sept organisations recevront des subventions de trois ans, allant de 50 000 à 200 000 CAD par an. Veuillez noter que les candidats retenus pourraient ne pas recevoir le montant total demandé.



2. CONTEXTE DU FONDS

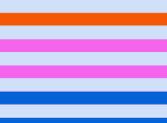
Le **journalisme indépendant** de qualité fournit aux citoyen·ne·s l'information fiable dont ils et elles ont besoin pour participer à la vie civique, demander des comptes aux dirigeant·e·s. Il fait connaître au public les enjeux d'importance pour les communautés et il introduit dans le domaine public des histoires et des idées susceptibles de remettre en question les récits dominants d'inciter à l'action.

De nombreuses communautés au Canada sont **sous-représentées** dans les postes de direction des salles de rédaction,¹ et un nombre croissant de recherches ont démontré les répercussions sociales et culturelles négatives de leur stéréotypage, de leur représentation erronée et de leur effacement dans la couverture médiatique.² Soutenir le journalisme par et pour les communautés **sous-représentées** contribue donc à :

- restaurer la confiance dans les médias et renforcer la résistance à la désinformation ;
- accroître la visibilité des enjeux prioritaires et du leadership de la communauté ;
- renforcer la viabilité, la visibilité et l'influence des salles de presse ;
- élargir le bassin de leadership journalistique dans le pays.

Les petites et moyennes organisations journalistiques qui œuvrent au service des communautés ont démontré une capacité hors du commun à générer des impacts civiques et démocratiques, par rapport à leurs ressources. Le Fonds Avenir Médias concentre donc ses efforts sur le renforcement de ces organisations par le biais de financements organisationnels, de financement à des projets spéciaux et de soutien pour le renforcement des capacités.

[\[En savoir plus sur le Fonds\]](#)



3. ADMISSIBILITÉ

Le Fonds Avenir Médias accepte les demandes des organisations journalistiques qui :

- produisent du journalisme **original en français ou en anglais, diffusé sur toute plate-forme**;
- sont **constituées au Canada** en tant qu'entité à but lucratif ou à but non lucratif – ce qui comprend les organisations journalistiques enregistrées (OJEs);
- **sont indépendantes**, ce qui signifie qu'elles ne sont pas des médias du gouvernement et qu'elles n'appartiennent pas principalement ou majoritairement à une société cotée en bourse, à un groupe de plaidoyer, à un groupe religieux, à un parti politique, à un fonds spéculatif ou à une société de financement par capitaux propres;

- **respectent les lignes directrices en matière d'éthique journalistique**, comme celles de l'Association canadienne des journalistes ou de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec.

4. ORGANISATIONS PRIORITAIRES

Le Fonds appuie en priorité les organisations qui :

- **sont établies**, c'est-à-dire qui publient depuis au moins un an;
- **sont petites ou moyennes**, ce qui signifie qu'elles comptent de un à dix employé·e·s ou pigistes et que son budget annuel est inférieur à 1 000 000 \$CA;

*Enfin, le Fonds appuie en priorité les organisations journalistiques qui sont dirigées par des membres de communautés **sous-représentées** dans le **leadership** des salles de presse et dans la couverture médiatique et qui les desservent, plus particulièrement :*

- les communautés noires ou les autres communautés racialisées ;
- les peuples autochtones (Premières Nations, Inuit et Métis) ;
- les nouveaux·elles arrivant·e·s, les travailleur·euse·s migrant·e·s, les réfugié·e·s et les demandeur·euse·s d'asile ;
- les communautés à faible revenu ;³
- les personnes 2ELGBTQIA+ ;
- les personnes en situation de handicap ;
- les personnes vivant dans des régions nordiques, rurales ou éloignées.

5. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le Fonds évaluera les candidatures selon les critères suivants :

- **L'écoute des communautés** : Engagement à satisfaire les besoins informationnels du public touché par le journalisme de l'organisation, appuyé notamment par la preuve des efforts déployés pour recueillir les commentaires du public en vue d'orienter son travail et les pratiques de la salle de presse, s'il y a lieu.
- **L'impact journalistique** : Dossier journalistique qui influe véritablement sur la vie du public desservi (par l'entremise, par exemple, de l'accès à des informations sur des enjeux d'intérêt public, de l'amélioration de la capacité de promouvoir le changement et de demander des comptes aux gens de pouvoir et de l'atténuation de la vulnérabilité à l'égard de la désinformation).

- **Le leadership représentatif** : Les décideur·euse·s quant à la ligne éditoriale, aux activités et à la gouvernance de l'organisation proviennent de communautés **mal desservies** par les médias.
- **La planification de la durabilité** :⁴ Intention claire de renforcer l'incidence journalistique, la résilience opérationnelle et la santé financière de l'organisation et reconnaissance que la durabilité peut être différente pour différents médias.

6. DATES CLÉS

- **Ouverture du volet Financement organisationnel** : le 3 septembre 2025.
- **Date limite pour les demandes initiales** : le 29 septembre 2025.
- **Séances d'information** :
 - Français : 10 septembre à 15 h 00 HNE. [\[Inscrivez-vous ici\]](#)
 - Anglais : 10 septembre à 12 h 00 HNE. [\[Register here\]](#)
 - *Date supplémentaire à venir*
- **Demande détaillée** : les candidats présélectionnés seront invités à soumettre leur dossier vers la fin du mois d'octobre et disposeront de cinq semaines pour soumettre leur demande. L'équipe du Fonds sera disponible pour les accompagner.
 - Les candidats invités à cette étape recevront une rétribution pour leur temps.
 - Les finalistes seront invités à une entrevue avec le jury.
- **Décisions de financement** : février 2026.

7. PROCESSUS DE DEMANDE

Les demandes déposées auprès du Fonds Avenir Médias seront traitées en trois étapes :

1. QUESTIONNAIRE D'ADMISSIBILITÉ

Le **questionnaire d'admissibilité** est autoadministré et prend deux minutes à remplir. Une fois l'admissibilité établie, la demande initiale peut être remplie. [\[Accédez au questionnaire\]](#)

2. DEMANDE INITIALE

La **demande initiale** est constituée de douze questions à réponse courte concernant l'organisation demandeuse et la façon dont elle s'inscrit dans les critères d'orientation du Fonds. Cette demande devrait prendre environ de deux à trois heures à remplir

Après un examen de diligence raisonnable, les demandes admissibles seront évaluées selon une grille de notation par au moins deux évaluateurs indépendants ; ce processus permettra d'établir une liste de candidats qui seront invités à soumettre une demande détaillée.

[\[Accédez à une version PDF des questions ici\]](#)

[\[Soumettre une demande initiale ici\]](#)

3. DEMANDE DÉTAILLÉE

Seules les organisations ayant un fort potentiel d'obtention d'une subvention seront invitées à faire une demande détaillée. À cette étape, les candidats fourniront des informations sur leurs politiques internes, leurs finances, leur gouvernance, leur leadership, leurs publics, la capacité actuelle et la planification future de l'organisation.

L'équipe du Fonds sera disponible pour soutenir les candidats durant le processus de demande. Les demandes seront examinées par un jury indépendant, qui prendra les décisions finales de financement. Les candidats invités à soumettre une demande détaillée recevront une rétribution.

Note : Cette étape inclut une entrevue avec le jury pour les finalistes présélectionnés

Tous les demandeur·euse·s seront informés des résultats ; celles et ceux qui n'auront pas été retenu·e·s sont invité·e·s à présenter une nouvelle demande lors des prochains cycles du Fonds.

Besoin de soutien pour postuler ?

Demander un financement peut sembler intimidant, surtout si vous êtes novice en philanthropie ou si vous avez des besoins en matière d'accessibilité. Nous sommes là pour répondre à vos questions et rendre le processus aussi simple et fluide que possible.

Veillez contacter jff-fam@inspiritfoundation.org pour obtenir des conseils, des aménagements ou toute autre forme de soutien.

8. FINANCES ET DÉPENSES ADMISSIBLES

Le volet de financement organisationnel du Fonds Avenir Médias octroiera des financements triennaux de 50 000 \$CA à 200 000 \$CA par année.

Veillez noter : les organisations enregistrées en tant qu'entreprises à but lucratif peuvent être soumises à des taxes applicables qui seront incluses dans le montant total du financement.

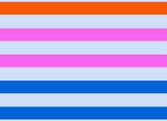
Au stade de la demande détaillée, les candidats devront soumettre un aperçu de leurs finances, un budget détaillé et un plan pour l'avenir. Ces informations permettront aux évaluateurs et au jury de comprendre la situation actuelle de l'organisation et d'évaluer l'impact anticipé du financement sur sa résilience opérationnelle et financière, ainsi que sur son engagement auprès des publics.

DÉPENSES ADMISSIBLES :

- **Salaires et avantages sociaux des employés** (à temps plein et à temps partiel) ;
- **Honoraires et frais professionnels** (réalisation d'études ou d'enquêtes ; développement, modification et modernisation des systèmes informatiques et des sites web ; services de conseil juridique et financier et services soutenant la production journalistique ; traductions) ;
- **Réunions et événements** (par exemple, location de salles, restauration et services liés à l'organisation d'événements ou de conférences qui favorisent le journalisme indépendant)
- **Déplacements et hébergement au Canada** (liés à des activités soutenant la production journalistique) ;
- **Frais de formation et d'éducation** (p. ex. frais de cours, frais d'inscription à des événements) ;
- **Administration** (jusqu'à 10 % du budget ; p. ex. loyer des bureaux, comptabilité générale, logiciels, systèmes informatiques, télécommunications).

INELIGIBLE EXPENSES:

- Projets d'investissement et achats (par exemple, biens immobiliers, véhicules) ;
- Fournitures et équipement (par exemple, équipement de bureau, matériel informatique, machines, instruments liés aux activités commerciales) ;
- Dotations ou instruments d'investissement ;
- Remboursements de dettes ;
- Demandes de financement rétroactives pour des activités déjà réalisées ;
- Activités menées à l'extérieur du Canada ;
- Projets bénéficiant principalement à des personnes vivant à l'extérieur du Canada ;
- Initiatives menées par des organisations non canadiennes ;
- Recherche universitaire, frais de scolarité, bourses d'études ou bourses ;
- Efforts généraux de collecte de fonds, campagnes de financement ou parrainages ;
- Appels à un soutien financier pour un ou des particuliers ;
- Activités promouvant des activités religieuses ou politiques partisans.



9. GLOSSAIRE

Communautés sous-représentées / mal desservies : Le Fonds accorde la priorité aux communautés sous-représentées dans la direction des salles de presse et mal desservies dans la couverture médiatique. À cette fin, le Fonds accorde la priorité aux organisations desservant les groupes ci-dessous et/ou étant dirigées par eux :

- les communautés noires ou autres communautés racialisées;
- les peuples autochtones (Premières Nations, Inuit et Métis);
- les nouveaux·elles arrivant·e·s, les travailleur·euse·s migrant·e·s, les réfugié·e·s et les demandeur·euse·s d'asile;
- les communautés à faible revenu;
- les personnes 2ELGBTQIA+;
- les personnes handicapées;
- les personnes vivant dans des régions nordiques, rurales ou éloignées.

Journalisme indépendant : Journalisme fait par des organisations qui ne sont pas des médias du gouvernement et qui n'appartiennent pas principalement ou majoritairement à une société cotée en bourse, à un groupe de plaidoyer, à un groupe religieux, à un parti politique, à un fonds spéculatif ou à une société de financement par capitaux propres.⁵

Journalisme original : Reportages, articles, enquêtes, portraits, entrevues, analyses ou commentaires fondés sur des faits, rédigés, recherchés, édités et mis en forme par et pour l'organisation.⁶ Le journalisme original n'inclut pas les reprises de communiqués de presse ou de dépêches d'agence largement inchangés.

Leadership : Personnes qui prennent les décisions concernant la ligne éditoriale, les activités et la gouvernance d'une organisation journalistique.

Organisations à l'écoute des communautés : Organisations agissant comme sources d'information fiables pour les communautés qu'elles desservent en répondant toujours à leurs besoins et intérêts. Ces organisations répondent aux questions qui comptent le plus pour leur public et ont fait leurs preuves quant à leur profond engagement et à leur réactivité à l'égard de leurs communautés.

Organisations établies : Le Fonds accorde la priorité aux organisations qui font du journalisme depuis au moins un an; il ne s'agit pas d'un fonds de démarrage visant à lancer de nouveaux projets. Les organisations doivent être des organisations journalistiques enregistrées, à but non lucratif ou à but lucratif qui sont constituées en personne morale.

Plate-forme : Le Fonds Avenir Médias accepte les demandes des organisations journalistiques menant leurs activités sur toute plate-forme, y compris notamment les formats numériques (sites Web, bulletins d'information, balados, réseaux sociaux, etc.) et imprimés (journaux, revues, etc.), la télévision et la radio.

Renforcement des capacités : Outre l'octroi de financements, le Fonds offrira du soutien en formation dans des domaines comme les opérations, l'engagement du public, les modèles d'adhésion, la collecte de fonds et plus encore. Les priorités en matière de formation seront déterminées par les bénéficiaires du Fonds.

1. Il ressort du Sondage sur la diversité 2024 de l'Association canadienne des journalistes que, bien que les Blancs représentent environ 70 % de la population canadienne, les « journalistes blancs occupent 83,4 % des postes de superviseur et 80,5 % des trois principaux dirigeants de salles de presse. [...] environ 70 % des salles de presse n'emploient aucun journaliste autochtone ou appartenant à une minorité visible parmi les trois dirigeants principaux. »
2. Le livre intitulé « Reckoning: Journalism's Limits and Possibilities » (2019) [en anglais seulement] de Candis Callison et Mary Lynn Young, le livre intitulé « Decolonizing Journalism: A Guide to Reporting in Indigenous Communities » (2023) [en anglais seulement] de Duncan McCue, le rapport intitulé « News for the powerful and privileged: how misrepresentation and underrepresentation of disadvantaged communities undermine their trust in news » (2023) [en anglais seulement] du Reuters Institute et l'essai public intitulé « Media 2070: an Invitation to Dream up Media Reparations » (2020) [en anglais seulement] documentent largement les effets négatifs des stéréotypes, du racisme, de la mauvaise représentation et de l'effacement des communautés minoritaires et autochtones dans la couverture médiatique en Amérique du Nord.
3. Le gouvernement du Canada fournit des documents d'information sur la façon dont le faible revenu et la pauvreté sont mesurés au Canada, les zones géographiques où les quartiers à faible revenu sont les plus concentrés et les communautés qui sont surreprésentées dans les mesures du faible revenu.
4. Cette définition de la durabilité des organisations journalistiques est informé par le travail de Lion Publishers.
5. Cette définition a été créée à partir de celle de Press Forward (Canada).
6. Cette définition a été tirée des critères d'admissibilité de l'Agence du revenu du Canada pour les organisations journalistiques canadiennes qualifiées.

Une liste des questions fréquemment posées est disponible sur la page Web du Fonds : fondsavenirmedias.org

Pour toute question supplémentaire, veuillez contacter : jff-fam@inspiritfoundation.org



JOURNALISM
FUTURES FUND
FONDS AVENIR
MÉDIAS

journalismfuturesfund.org | fondsavenirmedias.org